

Décision Générale colonial

Décision n° 457 décision n° 457 du 30 juin 1941

n° 457

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 30 juin 1941
Numéro JO n° 535 du 30/06/1941	Date du numéro 30 juin 1941

TEXTE INTÉGRAL

Est promu, pour compter du 1er juillet 1941, le personnel ci-après désigné du cadre des embarcations : 1) Au grade de patron de 2e classe à la solde annuelle de 5.760 francs, Ali Mohamed, dit Coquillage, sous-patron de 1re classe: 2° Au grade de matelo de 3e classe à la solde annuelle de 1.080 francs. Hloumed Mohamed, matelot de 4e classe.